



BULLETIN D'INFORMATIONS

Retrouvez toutes les informations municipales sur
le site de la commune www.moissy.fr et sur
l'application Panneau Pocket.

Moissy

Nouveau ! Retrouvez les QR codes à
flasher avec votre smartphone



Le Maire, les adjoints, le Conseil municipal et le
personnel vous souhaitent de bonnes fêtes de fin
d'année et vous invitent à la cérémonie des
Voeux qui aura lieu
Le dimanche 7 janvier 2024
Au caveau de Moissy à 11h00.

Joyeuses Fêtes

NUMÉRO 2
2023



AU CONSEIL
MUNICIPAL

PAGE 2 & 3

TRAVAUX
& AMÉNAGEMENTS

PAGE 4

RÉTROSPECTIVE
2023

PAGE 5

INFOS COMMUNALES
MANIFESTATIONS
& ASSOCIATIONS

PAGE 6,7,8 & 9

CARTES D'IDENTITÉ
& PASSEPORTS

PAGE 10 & 11

INFOS PRATIQUES
ÉTAT CIVIL 2023

PAGE 12



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES

- 3 Titulaires : - TRONCIN Dominique
 - ROUSSELET Céline
 - JACQUET Serge
 3 Suppléants : - BOUCHARD Brigitte
 - RICHARD Pascale
 - OCLER Christine

PARCELLES CONSORTS BRISCHOUX

Les parcelles prévues ont été achetées aux Consorts BRISCHOUX.

L'acte a été réalisé par l'Office Notarial Legatis à Dole.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le tableau des subventions suivant a été adopté à l'unanimité par le Conseil municipal :

Secrétaire de Mairie du JURA	40 €
Donneurs de sang	100 €
ADMR	200 €
MOISSEY Pétanque	500 €
Souvenir Français	100 €
Association sportive	1 500 €
Foyer Rural	1 500 €
Parents d'élèves (APE)	300 €
VTT	100 €
Les petits Nounours	300 €
CRIC	150 €
ACCA de Moissey	300 €
ECHO de la Serre	100 €
Lieutenant Louveterie	100 €
Show patate	300 €

Au Conseil Municipal du 30 août 2023

ONF - NOUVEL AMÉNAGEMENT FORESTIER

Une rencontre a été effectuée avec l'ONF pour le renouvellement de la convention d'une durée de 20 ans jusqu'à présent. Les comptes-rendus des séances ont été présentés par le Maire. Ils indiquent entre autres une recette moyenne de 10 000 € / an. La commune dispose d'environ 170 ha de forêt. Il sera demandé d'ajouter dans la convention de préserver le site de l'ermitage et les chemins de randonnée. Également, une mention sur l'entière responsabilité de l'ONF quant à l'état du site touristique auquel s'ajoutera des dommages et intérêts dans le cas de dénaturation des lieux. Le Maire propose au Conseil municipal un renouvellement sur une plus courte durée afin d'agir sur la qualité et la quantité des plantations. L'ONF propose de nouvelles essences (pin maritime, pin de Salzmänn, cèdre de l'Atlas, chêne pubescent) adaptées au changement climatique. Le Conseil municipal doit délibérer sur la durée d'engagement avec l'ONF. Il est proposé 10 ans adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE - BUDGET COMMUNAL

Chapitre 67 Compte 673 + 1 100

Chapitre 77 Compte 773 + 1 100

Chapitre 41 Compte 2151 + 3 600

Chapitre 41 Compte 2031 + 3 600

TAXE HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS - À COMPTER DU 1ER JANVIER 2024

Le Maire de Moissey expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au Conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

La commune a reçu une démarche de la part de la société WKN France pour un projet d'éoliennes sur le territoire de Moissey, vers la route de Montmirey-la-Ville. Le gouvernement souhaite donner plus de recettes aux communes afin de rendre plus attractif le dispositif. WKN France propose 3 éoliennes sur un terrain privé. Le Conseil municipal préfère s'abstenir sur le sujet. Par ailleurs, le Maire indique que le parking du cimetière pourrait accueillir un parc photovoltaïque et reste prudent sur les projets d'éoliennes.

PVE - PROCÈS-VERBAUX ÉLECTRONIQUES

La convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions a été signée le 05 juin 2023 pour la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Moissey. Le Maire et les adjoints ont à présent la possibilité de verbaliser. Des arrêtés seront à prendre par le Maire pour permettre la verbalisation. Les PV sont électroniques, ils seront enregistrés via l'ordinateur de la Mairie sur une plateforme sécurisée par un certificat électronique.

PROJET DE HAIES VÉGÉTALES

Une charte d'engagement a été signée le 29 juin 2023 pour le projet de haies de 100 mètres pris en charge par la Fédération de chasse. Une rangée de haies sera implantée sur le chemin piétonnier en direction de la RD37 sur l'esplanade/city stade.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ÉNERGIE

Le Foyer Logement a souscrit un contrat avec une société espagnole Endesa Energia pour 2 ans, à partir de 2024, cette dernière présente des tarifs moins élevés que le fournisseur EDF.

PASSAGE À LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

Au 1er janvier 2024, les budget communal et CCAS passent à la nomenclature M57 (actuellement M14).

ANTENNE DE TÉLÉPHONIE MOBILE

La commune a reçu une demande la part du fournisseur Free pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile sur la commune. Le Maire indique que la société n'a pas encore été reçu en Mairie. Il sera étudié ce que la société propose.

PROJECTEURS LED

La commune a reçu de la société c2eprime une offre pour des éclairages type « spot » à titre gracieux. Plusieurs zones pourraient passer en LED suivant les propositions de la société.

RÉNOVATION / TRAVAUX ÉCOLE PRIMAIRE

Deux WC ont été installés à l'intérieur de l'école. Dans l'entrée, la réfection de la peinture a été faite. Les travaux ont principalement été effectués par Philippe BARATA, employé communal, l'entreprise MATA, Pascal HUART bénévole et les bénévoles du jeudi. Deux toilettes extérieures ont été retirées. La prochaine réfection envisagée sera la cour de l'école. La méthode de rénovation pourrait être effectuée par les bénévoles. La rénovation du sol de la tour en résine a été suggérée puis celui de l'entrée. Une étude du coût de ces travaux sera effectuée en 2024.

Au Conseil Municipal du 16 octobre 2023

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE AU FOYER LOGEMENT DU MONT-GUÉRIN

Le Maire indique au Conseil municipal que dans l'attente du versement des loyers mensuels des résidents et compte tenu des dépenses de fonctionnement, principalement du personnel, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie. Par délibération du 07 décembre 2022 une ligne de trésorerie a été souscrite en 2023 dans la limite d'un montant de 50 000 €. Elle arrive à échéance au 02/12/2023. Il convient de délibérer pour la renouveler en 2024. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, après avoir pris connaissance de la proposition de renouvellement aux conditions identiques de la ligne de trésorerie fournie par le Crédit Agricole de Franche Comté dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant à emprunter.....	50 000 €
Durée	12 mois
Taux du prêt variable.....	Euribor 3 mois – Marge 1.40 %
Paiement des intérêts.....	Décompte Trimestriel
Frais et commission	200 €

RENOUVELLEMENT CONVENTION POUR LES LOGEMENTS SOCIAUX – RÉSIDENCE « LES MARRONNIERS »

Le maire indique au Conseil municipal que la commune est propriétaire de cinq logements encadrés par la convention n° 39/1983/09/79444/037 du 15/09/1983.

Cette convention a été renouvelée tacitement par période triennale depuis le 30/06/1984.

Sa prochaine échéance étant le 30 juin 2024, la direction départementale des territoires a adressé un courrier en date du 11 octobre 2023 indique que deux possibilités s'offrent à la commune :

- Poursuivre la location des logements sociaux au-delà du 30 juin 2024 dans le respect des conditions de loyers et de ressources.
- Demander la dénonciation de la convention lorsque les conditions de loyers ne peuvent pas être respectées et ainsi être libéré de ses contraintes.

Il demande l'avis du Conseil municipal sur cette proposition car une délibération est nécessaire dans les deux cas. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de poursuivre la location des logements, les conditions de loyers et de ressources étant respectées, au-delà du 30 juin 2024 pour la convention n°39/1983/09/79444/037 du 15/09/1983.

AFFOUAGES

Le bûcheron initialement prévu ne finira pas son travail pour des raisons personnelles. Les affouagistes ont accepté de reprendre le bois délaissé pour 5€ le stère. La commune les en remercie.

La commune est engagée dans la certification PEFC pour l'ensemble de ses forêts. Cette certification a pour but d'assurer un accès pérenne à la ressource bois en garantissant le respect de ceux qui travaillent en forêt et ceux qui la possèdent, tout en préservant la biodiversité. Il convient de prendre une délibération pour le renouvellement PEFC pour une durée de 5 ans. Le Conseil municipal, accepte le renouvellement à l'unanimité.

Au Conseil Municipal du 04 décembre 2023

DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET COMMUNE ET FOYER LOGEMENT

Budget communal	Budget Foyer Logement
6413 dépenses personnel non titulaire+ 13 000	64111 Rémunération principale + 12 000
739221 FNGIR - 13 100	641186 Ind. Forf. pour travail dim./ jrs fériés + 2 000
66111 Intérêts réglés à l'échéance + 100	64131 Rémunération principale + 15 000
1641 Emprunts + 1 000	64511 Cotisations à l'URSSAF + 3 000
165 Dépôts et cautionnements reçus + 1 000	6488 autres charges div. Personnel + 3 000
2313 Constructions - 2 000	6132 locations mobilières - 35 000

OUVERTURE 1/4 CRÉDITS INVESTISSEMENT - BUDGET COMMUNE ET FOYER LOGEMENT

Budget communal	Budget Foyer Logement
20 089.00 € x 1/4 = 5 022.25 €	6 786.74 x 1/4 = 1 696.69 €
Affectation :	37 000.00 x 1/4 = 9 250.00 €
2117 1 022.25	Affectation :
2158 1 000.00	28188 1 696.69
21538 1 000.00	165 9 250.00
2183 1 000.00	

DÉSIGNATION REFERENT DEONTOLOGUE ELUS

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification (« dite 3DS ») a ouvert la possibilité à tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local (art. L.1111-1-1 du CGCT).

ATTRIBUTION CHEQUE K'DOLE AUX AGENTS DE LA COMMUNE ET DU FOYER LOGEMENT

Le Maire propose au Conseil municipal de renouveler l'attribution d'un cadeau de fin d'année aux agents de la commune et aux agents du Foyer Logement. Vu le courrier reçu de l'Office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole présentant les chèques K'DOLE et les factures de l'année précédente correspondantes aux achats pour les cadeaux de fin d'année Le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer à chaque agent un chèque K'DOLE d'une valeur de 50 €. Accepté à l'unanimité.

EXTENSION CAPACITÉ D'ACCUEIL LOGEMENT ÉLIGIBLE À L'AIDE SOCIALE

Le Directeur propose de demander une extension de cette capacité d'accueil, à savoir 10 places supplémentaires auprès du Département compte tenu qu'il a des demandes en cours et que l'établissement satisfait aux normes minimales quantitatives et qualitatives de fonctionnement, aux normes réglementaires de sécurité et d'assurance et au respect des droits des personnes accueillies. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

VENTE BÂTIMENT SIS 2 GRANDE RUE

La commune de Moissei est propriétaire d'un immeuble sis 2 Grande Rue composé au rez-de-chaussée des locaux de l'Espace France Services et de l'Agence Postale Communale et à l'étage d'un appartement, d'un grenier et d'un terrain attenant sis 1 rue de l'Église. Le Maire expose au Conseil municipal l'avis de valeur du bien effectué par l'agence immobilière Bersot Immobilier en date du 29/11/23 d'un montant estimé entre 190 000 € et 200 000 €. Il propose au Conseil municipal de mettre le bien à la vente au montant de l'estimation et rappelle que la mise en vente ne sera effective qu'après avoir réalisé les diagnostics de performance énergétique (DPE) et assainissement. Il précise que le DPE est prévu le 21/12/23 et sera réalisé par la société SAS DEM située à Lons-Le-Saunier. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du Maire pour la mise en vente au montant de l'estimation faite par l'agence.



L'intégralité des comptes rendus et procès-verbaux sont disponibles sur www.mairiemoissey.fr

Travaux à l'École primaire

Durant les vacances estivales 2023, Philippe Barata, employé communal, l'entreprise MATA, Pascal et les bénévoles du jeudi ont effectué des travaux de réfection. Deux wc ont été installés à l'intérieur de l'école. Dans l'entrée, la réfection de la peinture a été faite. À l'extérieur, deux toilettes ont été retirées.



La prochaine réfection envisagée sera la cour de l'école. La méthode de rénovation pourrait être effectuée par les bénévoles. La rénovation du sol de la tour en résine a été suggérée puis celui de l'entrée. Une étude du coût des travaux sera effectuée en 2024.

Travaux à la Résidence Autonomie - logement meublé

Un appartement a été aménagé à la Résidence Autonomie du Mont-Guérin pour accueillir travailleurs, étudiants et touristes durant toute l'année. Il sera disponible au mois, à la semaine ou pour deux nuitées.

Suivant la demande, d'autres appartements pourront être aménagés.

Informations au 03.84.70.31.46



Les bénévoles du Jeudi



Tous les jeudis matin, des bénévoles s'activent aux côtés des employés à l'entretien de votre commune.

Si vous avez de la disponibilité, même occasionnellement, votre participation sera appréciée.

Renseignement en Mairie ou auprès du Maire.



Vendredi festif du 23.06.23 - karalloween du 18.11.23 - festiboule du 05.08.23 - vendredi festif du 05.09.23 - vide grenier du 17.09.23 - marché de Noël du 03.12.23.

Photos prises par les diverses associations

La Cérémonie du 11 novembre



Merci à la classe de Fanny Girardot pour sa participation à la cérémonie du 11 novembre.

Les élèves ont participé au dépôt de la gerbe, à l'appel aux morts aux côtés de Jean-Marie Robinet et ont entonné la marseillaise sous la baguette de leur enseignante avec toute l'assistance.



Recrudescence de vols

Le Commandant LEBARQUE de la Brigade d'Orchamps, attire notre attention sur une recrudescence de vols commis dans le nord jura depuis quelques semaines :

- ◆ Dans le secteur ouest du bassin dolois, plusieurs **ateliers municipaux ont été cambriolés** ou ont fait l'objet de tentatives de cambriolage.
- ◆ Dans le nord jura, à la limite du département de Haute-Saône, **plusieurs vols de carburant** ont été commis soit au préjudice d'autocars, camions ou dans des exploitations agricoles.

La fin d'année est toujours propice à l'augmentation des faits de délinquance d'appropriation, la gendarmerie fait appel à votre vigilance.

Si vous constatez un véhicule et/ou personnes suspectes, contactez immédiatement la gendarmerie.

Les jeudis après-midi ludiques



Photo par Christiane Garnier

Chaque jeudi, nombreux se réunissent dans la salle du Conseil municipal de la Mairie pour partager un temps d'échange, de jeux, de joie et de bonne humeur. Cet espace est ouvert à toutes et à tous, même occasionnellement. Vous êtes invités à y participer !

Le jeudi 14 décembre, la traditionnelle bûche de Noël était au rendez-vous.
Pour les rejoindre, veuillez contacter Serge au 07.50.19.91.05.

Un titre de vice-champion de France pour un jeune de Moissy

C'est lors du tout premier Championnat de France de Parkour, les 8 et 9 juillet, à Yutz, en Alsace, que s'est illustré Victor Marchionini, en décrochant le métal d'argent.

De beaux jours attendent cet athlète, qui, depuis son plus jeune âge, commençait déjà à gravir et enjamber des obstacles urbains et naturels. (*article complet sur Dole Magazine n°252*).

Vous avez pu le rencontrer sur l'esplanade, où il s'entraîne régulièrement.



Ambulants - Food Truck

PLANNING AMBULANTS PLACE DE LA FONTAINE

HEURE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
11:00							
12:00							
13:00							
14:00							
15:00							
16:00							
17:00							
18:00							
19:00						Rôtisserie	
20:00		LOLOPIZZA	Étoile Kebap		Pizz'a	TAULIN Laurent	Miaméli
21:00					Jim	semaine impaire	
22:00							
23:00							
00:00							

Un nouvel ambulant a rejoint la place de la fontaine depuis le samedi 25 novembre 2023, **La Rôtisserie** de Monsieur TAULIN sera présente tous les samedis soir des semaines impaires.



Photo par Taulin Laurent

Taille des Haies - Ce que dit la Loi.

• Plantation mitoyenne (haie...)

L'entretien est à la charge des 2 parties : chacun doit tailler son côté de la haie.

Il est conseillé de tailler les 2 côtés de la haie au même moment.

À noter

Vous pouvez détruire la plantation mitoyenne jusqu'à la limite de votre propriété, à la condition de construire un mur sur cette limite.



• Branches

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux vous appartenant qui avancent sur le terrain de votre voisin relève de votre responsabilité. Votre voisin peut vous contraindre à les couper, mais il n'a pas le droit de les couper lui-même.

En cas de litige, il est recommandé de discuter pour trouver un compromis.

En cas d'échec, votre voisin doit vous adresser un courrier recommandé avec accusé de réception pour vous informer de sa gêne et vous rappeler la réglementation. Il est possible d'utiliser un modèle pour rédiger le courrier :

Si le litige persiste, votre voisin doit recourir à une démarche amiable à l'aide d'un conciliateur de justice (procédure gratuite) ou d'une médiation: *Démarche amiable de résolution d'un litige. Le médiateur tente d'établir un dialogue entre les personnes en litige pour qu'elles parviennent elles-mêmes à un accord. (démarche payante) ou d'une procédure participative: Démarche amiable de résolution d'un litige qui repose sur la signature d'un contrat écrit par lequel chacun s'engage à rechercher un accord dans un certain délai. Le recours à un avocat est obligatoire. (démarche payante avec recours à un avocat).*

• Racines, ronces, brindilles

Si des racines ou des ronces empiètent sur le terrain de votre voisin, il peut librement les couper, même au-delà de 30 ans. La taille doit se faire à la limite de sa propriété.

• Arbre mort

Si l'arbre meurt ou s'il est coupé ou arraché, vous pouvez le remplacer en respectant les règles de distance et hauteur légales.

Article 673 du Code Civil

Création Loi 1804-01-31 promulguée le 10 février 1804

Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/>

Procès-verbaux électroniques - Liste des arrêtés



Depuis le 5 juin 2023, la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions a été signée le pour la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Moissey. Le Maire et les adjoints ont à présent la possibilité de verbaliser. Des

arrêtés sont en cours de validation pour permettre la verbalisation. Les PV sont électroniques, ils seront enregistrés via l'ordinateur de la Mairie sur une plateforme sécurisée par un certificat électronique.

Les arrêtés suivants sont en cours de contrôle de conformité et seront applicables dès validation d'un OMP (Officier du Ministère Public):

- ◇ Arrêté Portant interdiction de stationner sur le Parking de la crèche du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00.
- ◇ Arrêté Interdisant le dépôt de toute nature sur la commune de Moissey.
- ◇ Arrêté Portant réglementation des bacs à ordures ménagères et recyclables sur le domaine public communal notamment sur les trottoirs.
- ◇ Arrêté Interdisant les déjections canines et instituant l'obligation de détenir un sac pour déjection canine sur le domaine public communal

Des arrêtés existants seront applicables pour la verbalisation :

- Arrêté n°458 du 15 octobre 2019 – Portant interdiction de stationner sur l'Esplanade du Château tous les jours d'école de 8h à 17h sauf pour les bus scolaires.
- Arrêté n°352 du 27 juin 2014 – Interdisant la divagation des chiens.
- Arrêté n°266 du 21 décembre 2001 – Portant entretien des trottoirs pendant la période hivernale.
- **Les contraventions seront d'ordre de la 1ère, 2ème ou 3ème classe.**

Agenda 2023

		<u>En Janvier</u>
Le 07 janvier 2024	à 11h00	: Vœux du Maire au Caveau
		<u>En Février</u>
Le 10 février 2024		: Concours de Tarot
Le 17 février 2024		: Repas du Foot
		<u>En Avril</u>
Le 19 avril 2024		: Vendredi Festif organisé par Les Petits Nounours
		<u>En Mai</u>
Le 05 mai 2024		: Vide grenier et vente de fleurs
Le 17 mai 2024		: Vendredi Festif organisé par Show Patate
Le 18 et 19 mai 2024		: Festival Concert et Arts de rue
		<u>En Juin</u>
Le 14 juin 2024		: Nuit (Re)belle
Le 21 juin 2024		: Vendredi Festif organisé par l'ACCA Chasse
Le 22 juin 2024		: Baby Foot Géant
Le 29 juin 2024		: Kermesse de l'école
		<u>En Juillet</u>
Le 13 juillet 2024		: Soirée Plage
Le 19 juillet 2024		: Vendredi Festif organisé par l'A.S. Moissey Foot
Le 20 juillet 2024		: Repas organisé par les jeunes du village
		<u>En Août</u>
Le 04 août 2023		: Journée Festive Pétanque et Concert
Le 15 août 2023	à 09h00	: Randonnée vers l'Ermitage
Le 15 août 2023	à 12h00	: Pique-nique au Préau
Le 16 août 2023		: Vendredi Festif organisé par Moissey Pétanque
		<u>En Septembre</u>
Le 08 septembre 2023		: Vide grenier organisé par le Foyer Rural
Le 20 septembre 2023		: Vendredi Festif organisé par les jeunes du village avec le Foyer Rural de Moissey

Activités & Responsables associations



ACTIVITÉS hebdomadaire Moissey

Foyer Rural - Zumba
Christine Ocler -
06.04.52.69.40

Judo, Taïso Brigitte
& Michel Bouchard -
06.08.69.32.62

Gym Christelle
Dubief -
06.81.46.38.37

A.S. MOISSEY -
Nicolas Thabard -
06.30.29.15.70

APE - Caroline
Millereau -
07.77.04.11.96

Show Patate -
Caroline Millereau -
07.77.04.11.96

ACCA - Didier
Thomas -
06.08.21.70.21

Les petits nounours
- Julie Lavry -
07.56.13.84.37

VTT Club Ermitage -
Emmanuel Gay -
06.86.17.22.20

Pétanque - Serge
Jacquet -
07.50.19.91.05

Groupe de Randonnée :
1er groupe : Pierre
BADET -
06.22.12.76.14

2ème groupe : Gérard
THIRION -
06.37.19.05.77

Marche Nordique :
Pierre BADET -
06.22.12.76.14

*La commune possède un tissu associatif riche et dynamique, mais les associations ont besoins de bénévoles pour animer votre village.
Venez les rejoindre !*

Ambiance chaleureuse et festive au repas des aînés qui s'est déroulé le dimanche 10 décembre.

Environ 50 convives ont pu partager le repas confectionné par Philippe Rousselet et apprécier le spectacle proposé par Pierre-Luc et Véronique



MOINEL, chanteurs interprètes.

Un moment d'échange prisé par l'ensemble des participants habitués comme nouveaux venus et tous se sont donné rendez-vous pour 2024.



46 colis ont été distribués par les membres du CCAS aux aînés de + de 75 ans non-présents au repas et ayant répondu à l'invitation.

Théâtre à Moissey

Début septembre, une réunion a eu lieu au caveau pour relancer le théâtre.

Une dizaine de personnes s'est présentée et la troupe **Les Boute en Train** a ainsi vu le jour.

"C'est avant tout une passion et cela permet d'évacuer le stress du travail et de l'école"- dit Claudine, la lanceuse du projet.



Un mélange de tous les âges, de 11 ans à 70 ans a le plaisir de se retrouver tous les mardis au caveau pour répéter, dans la bonne humeur, des petites saynètes brèves et amusantes, car c'est bien le but de cette joyeuse compagnie, ne pas se prendre au sérieux et relâcher la pression.

Une représentation aura lieu mi-2024, mis en scène par Claudine Cuby, mais aussi toute la troupe !

Nous lançons par la même occasion une bouteille à la mer : nous sommes à la recherche de quelqu'un qui voudra bien faire la lumière et le son lors de cette représentation.

Tout le matériel sera fourni !

Merci de contacter Claudine au : 0622227360

À très bientôt sur les planches !



Les Nuits (Re)Belles

Le festival des **Nuits (Re)Belles** fête sa 10ème édition en 2024. Le principe du festival est de proposer un concert par soir, dans une commune différente. Chaque concert est organisé en partenariat avec une communauté de communes, une mairie et une association de la commune.

La communauté d'agglomération du Grand Dole a été sélectionnée pour cette édition dont les communes de Falletans, Damparis et Moissey.

La soirée Nuit (Re)Belle se déroulera à Moissey le **Vendredi 14 juin 2024**.

Nous vous attendons nombreux pour cet événement **inédit** dans notre commune.



Les Marcheurs



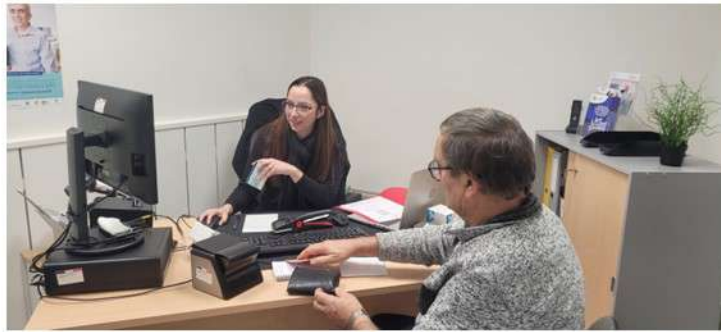
Tous les mercredis, 2 groupes de marcheurs se retrouvent pour randonner, en hiver l'après-midi, dans le secteur sur des parcours de 10 à 12 kms. **Pierre Badet** est le responsable du 1er groupe sur des parcours de plus grandes difficultés et des lieux de départs différents à 13h30. **Gérard Thirion** est le guide du 2ème groupe, départ 14h00 de la place de Moissey.

Un nouveau groupe s'est formé le vendredi matin à 9h00 pour de la **marche nordique**. Le responsable est Pierre Badet.



Nouveau service

Depuis le 06 novembre 2023, l'Espace France Services dispose d'un dispositif de recueil permettant la délivrance des **cartes d'identités et des passeports**.



Sandy, agent d'accueil et d'accompagnement France Services, habilité ANTS.

MODE D'EMPLOI



Informations importantes :

- La pré-demande en ligne sur le site ants.gouv.fr ou dans notre Espace France Services peut être réalisée avant la prise de rendez-vous. Merci d'imprimer votre pré-demande et de vous munir des pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier.
- Pour finaliser votre demande accompagnée de vos pièces justificatives, vous devrez prendre rendez-vous au guichet de Moissy, par téléphone au 03.84.69.02.59 ou en ligne.
- Notre agent récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra vos empreintes.
- Pour vos photos d'identités notre Espace France Services est équipé d'un Photomaton.
- La pièce d'identité n'est pas fabriquée sur place et n'est donc pas délivrée immédiatement.

Agents habilités

Suite à la mise en place de ce nouveau service, une réorganisation du personnel a été nécessaire :



- ⇒ **Sandy COUTURIER**, agent d'accueil et d'accompagnement France Services, habilité aux titres sécurisés et agent d'accueil à La Poste
- ⇒ **Nicolas THABARD**, responsable d'accueil et d'accompagnement France Services et habilité aux titres sécurisés
- ⇒ **Claudine CUBY**, agent d'accueil et d'accompagnement France Services et agent d'accueil à La Poste



Nos agents vous accompagnent dans toutes vos démarches administratives : *caf, pôle emploi, ameli, impôts, prime rénov', assurance retraite, ants...*

Vous pouvez prendre contact :

- ◇ Par téléphone : 03.84.69.02.59
- ◇ Par mail : efs.moissey@orange.fr
- ◇ Sur place : 2 Grande Rue 39290 MOISSEY



Scannez pour prendre rdv

Prendre rendez-vous en ligne (uniquement CNI & Passeport) :

Photomaton



<https://www.rdv360.com/espace-france-services-39290-moissey>

Le +

Pour toutes vos **photos officielles**, un **Photomaton** est disponible aux horaires d'ouvertures.



Service-Public.fr PAPERS

Carte d'identité / Passeport

Quelle photo ?

Catégorie	Exemple 1	Exemple 2	Exemple 3
QUALITE <ul style="list-style-type: none">Photo netteSans plumeNi trace			
DIMENSIONS <ul style="list-style-type: none">Taille de la photo : 3,5 cm (largeur) x 4,5 cm (hauteur)Taille du visage : entre 3,2 et 3,6 cm (soit 70 à 80 % de la photo, du bas du menton au sommet du crâne (hors cheveux))			
CONTRASTES <ul style="list-style-type: none">Pas de surexposition ni sous-expositionPas d'ombreContrastes corrects			
COULEURS <ul style="list-style-type: none">Fond uniCouleur claire mais pas de fond blanc			
EXPRESSION <ul style="list-style-type: none">Tête droite et regard face à l'objectifExpression neutreBouche ferméeYeux visibles et ouverts			
CHEVEUX <ul style="list-style-type: none">Tête nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou objet décoratifPas de cheveux sur le visagePas de frange sur les yeuxVisage dégagé			
LUNETTES <ul style="list-style-type: none">Pas de monture décoloréePas de verres teintésPas de reflets sur les verres			

Visitez la page internet dédiée aux CNI & Passeports



Horaires et Coordonnées

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Coordonnées
MAIRIE	<i>Matin</i>	9h00-12h00	9h00-12h00		9h00-12h00			mairiemoissey@wanadoo.fr 03.84.70.24.93 www.moissey.fr
	<i>Après-Midi</i>	14h00-17h00	14h00-17h00		14h00-18h00	13h00-15h00		Le Maire sur RDV 06.28.82.39.33
FOYER LOGEMENT	<i>Matin</i>	8h00-12h00	8h00-12h00	8h00-12h00	8h00-12h00	8h00-12h00		foyerlogementmontguerin@orange.fr
	<i>Après-Midi</i>	14h00-17h00	14h00-17h00	14h00-17h00	14h00-17h00	14h00-17h00		03.84.70.31.46
ESPACE FRANCE SERVICES AGENCE POSTALE	<i>Matin</i>		9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	efs.moissey@orange.fr
	<i>Après-Midi</i>	15h00-17h00		15h00-17h00	15h00-18h00	15h00-17h00		03.84.69.02.59
CRÈCHE LA NOUNOURSERIE	<i>Matin</i>	7h30	7h30	7h30	7h30	7h30		lanounourserie.moissey@orange.fr
	<i>Après-Midi</i>	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30		03.84.69.53.98
GENDARMERIE	<i>Matin</i>							03.84.70.20.35
	<i>Après-Midi</i>			14h00-18h00			14h00-18h00	03.84.71.30.42
DÉCHETTERIE DE MONTMIREY-LE- CHÂTEAU	<i>Matin</i>			9h00-11h45			9h00-11h45	Horaires d'hiver du 09/10/23 au 30/12/23
	<i>Après-Midi</i>						14h00-16h45	03.84.70.26.76
CONCILIATEUR DE JUSTICE	<i>Matin</i>	SUR RENDEZ-VOUS						BOUTEILLE Isabelle / WEIL Jean-Pierre isabelle.bouteille@conciliateurdejustice.fr jean-pierre.weil@concilateurdejustice.fr Mme BOUTEILLE 07.52.03.88.60 M.WEIL : 06.95.31.25.66
	<i>Après-Midi</i>							
RÉSERVATION CAVEAU / PRÉAU								OCLER Christine 06.04.52.69.40

État Civil 2023

Naissances

- ♦ MABOUROUKOU Aylan né le 01.05.23
- ♦ BOULANT Lucas né le 13.12.23

Mariages

- ♦ STEPHAN Joseph & SATORI Madeleine le 21.01.23
- ♦ TABOUBI Edouard & CORNEGLIO Camille le 08.07.23
- ♦ DUBEL Mickaël & OCLER Gabrielle le 30.09.23

Décès

- ♦ ROBERT née ROY Madeleine le 19.02.23 (FPA)*
- ♦ PANNAUX divorcée VUILLERMOZ le 25.02.23 (FPA)*
- ♦ PAUR Eric le 20.05.23
- ♦ CHAZELLE Roland le 06.06.23 (FPA)*
- ♦ GENERET née SCHORSCH Pierrette le 13.07.23
- ♦ ROBINET Yves le 20.07.23

- ♦ LESURTEL née BLANCHOT Nicole le 29.07.23 (FPA)*
- ♦ ABRANTÉS Carlos le 05.09.23
- ♦ GUILLAUME Bernard le 16.09.23
- ♦ CARABALLO née GRENOT Christine le 26.09.23
- ♦ SUTY née IUTZELER Nicole le 09.11.23 (FPA)*
- ♦ GILLOT Maxime le 20.11.23

* FPA - Foyer pour Personnes Autonomes

Mais aussi...